



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

## Première Commission

**18<sup>e</sup>** séance

Vendredi 23 octobre 2009, à 15 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Cancela ..... (Uruguay)

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

### Points 86 à 103 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Cet après-midi, nous allons poursuivre la table ronde sur le mécanisme de désarmement que nous avons débutée hier. J'aimerais souhaiter la bienvenue à S. E. M. Christian Strohal, Président de la Conférence du désarmement, et à S. E. M. Andrzej Towpik, Président de la Commission du désarmement des Nations Unies. Nous avons également parmi nous M<sup>me</sup> Theresa Hitchens, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui s'est exprimée hier. Afin de préserver le rythme des travaux de la Commission, je serais reconnaissant aux orateurs de bien vouloir être brefs dans leurs remarques.

Avant de donner la parole aux orateurs, je vais suspendre la séance afin que nous poursuivions notre débat de façon officieuse.

*La séance, suspendue à 15 h 30, est reprise à 15 h 50.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant entendre de nouveaux orateurs dans le débat thématique sur le mécanisme de désarmement.

**M. Hellgren** (Suède) (*parle en anglais*) : Je prends à nouveau la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne est fermement convaincue qu'une approche multilatérale de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération est le moyen le plus efficace de maintenir la paix internationale. En tant que ferme partisan d'un multilatéralisme efficace, l'UE estime que l'Assemblée générale et la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies et différents traités internationaux, avec leurs organisations et processus d'examen, sont des entités qui se renforcent mutuellement. Face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, le mécanisme de désarmement est appelé à jouer un rôle de plus en plus important. Nous ne devons ménager aucun effort pour le préserver et, dans la mesure du possible, le renforcer.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Par son caractère universel, la Première Commission est une des instances les plus importantes pour l'examen et l'élaboration de résolutions traitant des questions de non-prolifération et de désarmement. En Première Commission, nous devons favoriser une compréhension commune des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité et doter la communauté internationale des moyens d'y répondre efficacement au sein de toutes les instances compétentes.

L'Union européenne approuve le travail réalisé par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, sous la direction avisée du Haut Représentant pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte. Le Bureau joue notamment un rôle déterminant dans l'appui à la mise en œuvre des mandats, et des décisions et résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

L'Union européenne souligne l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance permanente dont dispose la communauté internationale pour mener des négociations sur le désarmement. L'UE s'est félicitée chaleureusement de l'adoption par consensus du programme de travail d'ensemble de la Conférence, le 29 mai 2009, et regrette vivement que le programme d'application n'ait pas été mis en œuvre avant la fin de la session de 2009. L'UE attend avec impatience l'amorce rapide d'un travail de fond en 2010, fondé sur le consensus politique réalisé cette année.

L'UE tient à saisir l'occasion qui lui est offerte pour renouveler son souhait d'un élargissement de la Conférence du désarmement, notamment pour y inclure les États membres de l'UE qui n'en sont pas encore membres.

La Commission du désarmement des Nations Unies a été créée pour être un organe de délibération universel sur le désarmement. L'UE espère que dans l'avenir, la Commission sera en mesure de jouer de nouveau pleinement son rôle dans la promotion des objectifs figurant dans son mandat et d'engager un examen en profondeur des questions centrales inscrites à l'ordre du jour adopté en 2009.

Le mécanisme pour le désarmement existant a créé des obligations et des engagements importants dans le domaine du désarmement. S'il y a lieu d'améliorer le mécanisme pour le désarmement, il est toutefois en mesure de remplir ses fonctions. Face aux défis actuels en matière de sécurité et aux relations

internationales d'aujourd'hui, il importe que nous utilisions efficacement les capacités offertes par le mécanisme pour le désarmement et, le cas échéant, que nous améliorions son fonctionnement. À cette fin, ce qui est essentiel au fonctionnement efficace de tout mécanisme de ce genre, c'est la volonté politique, la bonne foi, la confiance et la volonté des États de se conformer pleinement aux obligations et aux engagements convenus. Dans cet esprit, l'UE continuera de travailler de manière constructive dans tous les domaines du mécanisme pour le désarmement.

**M. Perazza** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de ses États associés, à savoir l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, la République bolivarienne du Venezuela et mon propre pays, l'Uruguay.

Les membres du MERCOSUR et ses États associés réaffirment l'entière validité de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires en tant que principe fondamental devant régir les négociations sur ce sujet afin de garantir des résultats efficaces. Les progrès réalisés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sont indispensables au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous voudrions souligner le bien-fondé des approches globales et régionales qui, mises en œuvre parallèlement aux mesures de confiance, favorisent l'instauration de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

L'ONU joue un rôle prépondérant dans ce domaine, conformément à la responsabilité principale qui lui dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération en vertu de la Charte. Cette responsabilité a été confirmée par tous les États Membres de l'Organisation lorsqu'ils ont renouvelé leur engagement de créer plusieurs organismes dotés de fonctions différentes mais complémentaires, l'objectif étant le renforcement des délibérations et des négociations communes en vue de traiter efficacement de cette question. À cet égard, l'importance et le bien-fondé qui caractérisent la Commission du désarmement en tant qu'unique organe universel de délibérations et de négociations du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement multilatéral sont d'une importance capitale dans le contexte international actuel marqué par une relance des initiatives en faveur du désarmement nucléaire.

La Commission a entamé cette année un nouveau cycle triennal, au cours duquel elle est convenue d'aborder les trois questions suivantes : les recommandations visant à atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires; les éléments d'un projet de déclaration pour la quatrième Décennie 2010-2020 du désarmement et des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, qui seront examinées dès que le projet de déclaration sera conclu. Le MERCOSUR et ses États associés se sont pleinement engagés à continuer d'assister la Commission dans sa tâche. Il semblerait que 2010 soit une année d'espoir s'agissant de la réalisation du consensus nécessaire à l'inscription de ces questions à l'ordre du jour.

La communauté internationale a été témoin cette année des accords auxquels est parvenue la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, qui a adopté un programme de travail après plus d'une décennie de paralysie. À ce propos, nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux membres et aux Présidents de la Conférence pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour atteindre cet objectif. En même temps, nous appelons l'ensemble des membres de cette instance à contribuer au lancement de travaux de fond sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le MERCOSUR et ses États associés expriment leur appui au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima. Nous relevons les innombrables initiatives régionales et sous-régionales menées dans le domaine du désarmement, qui sont clairement axées sur le développement. Il convient de se rappeler que le Centre régional est le seul des trois centres du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies dont le mandat prévoit, non seulement la mise en œuvre des initiatives en matière de paix et de désarmement, mais aussi la promotion du développement économique et social. Ce mandat supplémentaire a permis au Centre de concrétiser les initiatives menées par certains États, qui dépassent le cadre du désarmement. C'est ainsi que des activités de grande ampleur ont été entreprises pour veiller à ce que les questions de paix et de sécurité soient étroitement liées au développement durable et à la sécurité commune des États Membres.

Nous appuyons le projet de résolution A/C.1/64/L.22 sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en

Amérique latine et dans les Caraïbes, qui sera présenté par le représentant du Pérou au nom du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Je ne saurais terminer mon propos sans souligner la détermination du MERCOSUR et de ses États associés à continuer d'appuyer les travaux menés par les mécanismes de désarmement auxquels je viens de faire référence, qui participent à la relance des initiatives conjointes que nous menons pour progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, tout en assurant le bien-être de nos peuples.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais demander aux personnes se trouvant dans cette salle de faire preuve de coopération en observant le silence nécessaire pour que les orateurs puissent s'exprimer dans les meilleures conditions. Je remercie par avance les membres de leur coopération.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.22.

**M. Aquino** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est un objectif qui requiert le déploiement d'une série d'efforts transversaux. Le désarmement figure parmi ces efforts. Conscients du fait que de tels efforts, qu'ils soient individuels ou collectifs, exigent des instances délibérantes pertinentes un soutien et des conseils appropriés, les États ont mis sur pied un mécanisme leur permettant de progresser vers l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En tant qu'éléments du mécanisme de désarmement, nous avons créé des centres régionaux pour la paix et le désarmement, dont celui de l'Amérique latine et des Caraïbes qui se trouve au Pérou.

Depuis sa création il y a 22 ans, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a beaucoup aidé les pays de la région à promouvoir la sécurité, le désarmement et le développement. Par ailleurs, parmi ses nombreuses sphères d'activités, le Centre a contribué à la mise en œuvre de plusieurs initiatives dans les domaines suivants : mesures de confiance; renforcement de la sécurité publique par une diminution de la violence armée; lutte contre le commerce illicite des armes à feu; promotion et mise en œuvre d'instruments

multilatéraux pour le développement d'une culture de la paix.

La violence armée, qui ne cesse de s'accroître dans les zones urbaines, est devenue un des problèmes les plus inquiétants en matière de sécurité auxquels est confrontée une partie importante de notre région. Cette situation nuit gravement à la paix sociale, à la bonne gouvernance et à la primauté du droit. Dans le cadre des initiatives menées conjointement par des gouvernements et le Centre régional, des mesures ont été prises pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Dans le cadre de son mandat, le Centre entreprend de nombreuses activités pour aider les pays de la région dans des domaines tels que l'assistance technique pour la réforme et l'harmonisation de la législation des armes à feu conformément aux instruments internationaux pertinents; les mesures concrètes en faveur du désarmement, le renforcement des capacités et les activités destinées à promouvoir la paix; l'élaboration de rapports nationaux et la création de mécanismes pour la mise en œuvre des instruments multilatéraux en matière de désarmement. En outre, le Centre fait office de secrétariat pour l'organisation d'ateliers et de séminaires sur le désarmement et la promotion de la paix.

Toutes ces initiatives sont menées avec des ressources financières limitées. C'est pourquoi il y a lieu de regretter vivement qu'il n'y ait pas de budget ordinaire et que les contributions volontaires soient désormais indispensables au fonctionnement du Centre. Il s'ensuit que l'aptitude du Centre à s'acquitter efficacement de son mandat et à répondre aux demandes croissantes de soutien est considérablement restreinte. Nous espérons que cette situation sera bientôt réglée et qu'ainsi les contributions faites au Centre seront entièrement consacrées aux projets liés aux questions stratégiques en matière de désarmement régional.

Pour toutes ces raisons, le projet de résolution A/C.1/64/L.22, dont l'Assemblée générale est saisie pour examen, réaffirme son appui résolu au rôle que le Centre des Nations Unies joue en faveur des activités menées par les Nations Unies au niveau régional en vue de renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement. Par conséquent, comme les années précédentes, je ne doute pas que nous pourrions compter sur l'appui précieux de toutes les

délégations afin que ce projet de résolution soit adopté par consensus.

**M<sup>me</sup> Skorpen** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège est fermement attachée au multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération. Mais pour que le multilatéralisme fonctionne, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme gouvernemental susceptible de déboucher sur des résultats substantiels. La structure du mécanisme actuel dans le domaine du désarmement a été mise en place à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. Aujourd'hui, 31 ans plus tard, nous vivons dans un monde très différent.

Ces dernières années, nous avons été témoins du combat livré par des organismes multilatéraux de premier plan pour ne pas trahir nos attentes ou, bien pire, de leur paralysie totale. Cela dit, nous avons aussi été témoins de réalisations impressionnantes, telles que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur l'interdiction des mines qui, pendant plus de 10 ans, ont obtenu des résultats. Nous espérons vivement qu'il en sera de même pour la Convention sur les armes à sous-munitions.

Mais il est déplorable que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies n'aient enregistré aucun résultat substantiel pendant plus d'une décennie. Nous notons avec satisfaction que la Conférence a pu cette année adopter un programme de travail, tout en regrettant qu'elle n'ait pas été en mesure d'entamer en 2009 des négociations tant attendues sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Par ailleurs, nous nous demandons s'il est approprié de considérer la Conférence comme l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement alors que plus de 120 États Membres de l'ONU en sont exclus.

L'année 2010 sera déterminante pour la Conférence. Si cette instance continue de stagner, nous devons nous demander si, sous sa forme actuelle, elle répond vraiment à nos intérêts. Le moment est largement venu de se pencher sur les méthodes de travail de la Conférence afin que cette dernière soit plus ouverte et plus réactive aux changements dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Toute instance multilatérale de négociation crédible et pertinente devrait être ouverte à tous les pays. En outre, nous devons appliquer des méthodes de travail

qui empêchent des pays de conduire, de leur propre chef, les travaux vers une impasse, ce qui conduit tôt ou tard à la marginalisation et à l'inertie.

Nous devons nous poser les mêmes questions à propos de la Commission du désarmement des Nations Unies. Cet organe, dont la vocation est d'être une instance délibérante, rencontre de grandes difficultés pour mener des délibérations de fond et formuler des recommandations pour les travaux sur le désarmement. Si nous voulons préserver la Commission, nous devons faire en sorte qu'elle soit plus concrète, plus précise et plus efficace. Nous continuons d'estimer que les sessions ordinaires de la Commission devraient être beaucoup plus courtes et ne porter que sur un ou deux thèmes décidés par la Première Commission. Étant donné son mandat d'organe délibérant, nous restons convaincus que les résultats obtenus au cours des sessions de la Commission du désarmement pourraient revêtir la forme d'un résumé du Président, ce qui permettrait de mettre en relief les domaines où un consensus pourrait être dégagé.

Par son caractère universel, nous estimons que la Première Commission doit jouer un rôle essentiel pour faire progresser les travaux portant sur le désarmement et la non-prolifération. Depuis plusieurs années, la Norvège plaide pour l'amélioration des méthodes de travail de la Première Commission afin de permettre à cette instance de répondre plus efficacement aux défis en matière de sécurité. Des progrès ont certes été accomplis dans les méthodes de travail de la Commission, mais beaucoup reste encore à faire.

À cet égard, nous voudrions faire à nouveau quelques observations sur les méthodes de travail concernant les projets de résolution. Chaque année, nous assistons à des efforts colossaux pour mobiliser le plus grand nombre d'auteurs en faveur de projets de résolution. S'agit-il de la manière la plus efficace d'utiliser notre temps et notre énergie? Si nous convenions de limiter l'usage établi pour la recherche de parrainages aux projets de résolution présentés pour la première fois, la Première Commission gagerait en efficacité.

Par ailleurs, il nous semble que lorsqu'un projet de résolution est adopté, il reste valable, à moins qu'il en soit décidé autrement. Cela nous permettrait d'avoir moins de résolutions itératives et de consacrer davantage de temps à des discussions de fond pertinentes. Nous avons noté également que le libellé de trop de résolutions est quasi analogue à celui des

années précédentes et ne s'appuie donc pas sur de nouvelles perspectives politiques pour faire progresser l'ordre du jour du désarmement.

La présente session de la Première Commission s'inscrit dans le contexte du sommet historique du Conseil de sécurité. La résolution 1887 (2009) a adressé un message politique fort s'agissant de l'objectif général de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. De l'avis de la Norvège, la présente session de la Première Commission devrait s'imposer deux objectifs : dégager un consensus sur la nécessité pour le mécanisme de désarmement multilatéral d'obtenir des résultats et convenir de la façon dont les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité devraient être abordées. Cela donnerait également un poids considérable à la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai 2010.

Il n'est pas certain que la Commission se soit acquittée avec succès de sa tâche. Si nous ne renouvelons pas cet organe, nous continuerons à voir d'autres institutions, comme le Conseil de sécurité, assumer les responsabilités qui lui incombent en matière de désarmement et de non-prolifération. Afin de faire progresser les travaux de la Première Commission sur le désarmement et la non-prolifération, il nous paraît approprié de convoquer une quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à condition que nous puissions nous entendre sur la manière d'adapter nos instances multilatérales de négociation pour qu'elles saisissent mieux l'occasion qui s'offre maintenant à elles. Aboutir à un tel accord ne sera pas tâche aisée, mais il est possible que nous y parvenions si tous les États Membres des Nations Unies sont disposés à y contribuer de manière constructive.

J'aimerais en terminant souligner l'importance qu'attache la Norvège à l'engagement résolu du mécanisme de désarmement au côté de la société civile et des organisations non gouvernementales agissant dans le domaine du désarmement, ainsi qu'au rôle positif joué par les instituts de recherche tels que l'Institut des Nations Unie pour la recherche sur le désarmement, qui a joué un rôle très important dans l'éclairage de nos débats. Nous espérons qu'il y aura une plus grande interaction avec la société civile dans l'avenir.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.41.

**M. Strohal** (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre à nouveau la parole, cette fois pour présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.41, intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement », au nom de la délégation autrichienne et de mes collègues les présidents de la Conférence de 2009, les représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Viet Nam et du Zimbabwe. Après les débats officiels qui ont eu lieu cet après-midi, je serai bref.

Il est évident que l'année 2009 a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de la Conférence du désarmement. Cette année a été très différente des années précédentes en ce sens que nous avons été en mesure d'adopter par consensus un programme de travail après plus d'une décennie de paralysie. Toutefois, comme cela a été souligné, nous n'avons toujours pas été en mesure d'entamer un travail de fond. Par conséquent, grâce à quelques mises à jour destinées à refléter les événements survenus cette année, la structure et la teneur du projet de résolution se fondent en grande partie sur les résolutions des années précédentes, qui ont toujours été adoptées sans vote.

Je sais que plusieurs délégations auraient préféré une démarche plus ambitieuse pour mettre en exergue, non seulement les réalisations de cette année, mais aussi l'espoir que cette adoption par consensus conduise à une reprise rapide des négociations portant sur un traité prévoyant l'arrêt de la production de matières fissiles, comme il est envisagé dans le programme de travail. Ces délégations auraient également préféré qu'il y ait une référence plus claire au soutien apporté par le récent sommet du Conseil de sécurité à la Conférence du désarmement et, plus particulièrement, à son appel en faveur d'une reprise rapide des négociations.

D'autres délégations ont préféré une démarche plus classique. Elles ont choisi de s'appuyer davantage sur les résolutions adoptées précédemment ici, soulignant qu'il appartient à la Conférence du désarmement de définir non seulement son programme de travail mais aussi sa manière de progresser. Pour nous, en tant qu'auteurs, l'élément le plus important demeure que l'Assemblée générale continue de prêter le plus grand intérêt aux travaux de la Conférence du désarmement et l'encourage à poursuivre ses travaux

afin de parvenir à des résultats significatifs, tout en reconnaissant ses réalisations antérieures et sa capacité de les reproduire.

Comme je l'ai déjà indiqué, le libellé du projet de résolution est tout à fait éloquent. Dans le préambule, nous faisons référence, entre autres, à l'allocution du Secrétaire général, à celle des ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables, ainsi qu'à l'évolution du Conseil de sécurité et à la décision de la Conférence du désarmement d'adopter un programme de travail. Nous reflétons également le sentiment commun d'urgence manifesté au sein de la Conférence du désarmement s'agissant d'engager un travail de fond.

Dans le dispositif du projet, il est fait référence aux discussions sur la mise en œuvre du programme de travail, ainsi qu'au travail pendant l'intersession et aux consultations entre les Présidents et les membres actuels et futurs. Je suis très encouragé à cet égard par la ferme détermination de mon collègue du Bangladesh de reprendre le flambeau des consultations à ce stade.

Nous sommes en train de parachever le libellé du projet et sommes certains de pouvoir présenter une version définitive en début de semaine prochaine. Le projet de résolution sur le rapport de la Conférence du désarmement a toujours été adopté sans vote. Nous pensons qu'il en sera de même cette année, une année marquée par de grands espoirs concernant la reprise fructueuse des travaux de la Conférence au début de 2010.

**M<sup>me</sup> Ancidey** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Uruguay au nom du Marché commun du Sud et des États associés.

Pour la République bolivarienne du Venezuela, le multilatéralisme est la seule voie qui permette au monde de vivre à l'abri de la menace et de la prolifération nucléaires. Ce principe et le principe de bonne foi doivent guider les négociations dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationales.

Les priorités arrêtées lors de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement demeurent pleinement en vigueur, de même que l'ensemble des organes chargés de faire progresser ces questions et d'accroître le rôle de l'ONU en tant qu'instance privilégiée pour la négociation de ces

questions et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Parmi ces organes figure la Commission du désarmement en tant qu'unique instance délibérante spécialisée dont la composition est universelle. Au cours de cette année, qui a été marquée par le lancement d'un nouveau cycle de travail triennal pour la Commission, mon pays a eu l'honneur d'être au côté des représentants de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes pleinement attachés au succès de la Commission, et nous soulignons ses mérites en tant qu'instance délibérante au sein de laquelle tous les États Membres peuvent échanger leurs points de vue.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'adoption par consensus des questions de fond suivantes à l'ordre du jour : « Recommandations pour atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires »; « Éléments d'un projet de déclaration de la quatrième décennie du désarmement pour 2010 » et « Mesures pratiques pour l'instauration d'un climat de confiance dans le domaine des armes classiques », qui seront examinés dès que nous aurons achevé nos travaux sur les éléments d'un projet de déclaration de la quatrième décennie du désarmement pour 2010 ». Nous espérons que les objectifs fixés pour 2010 seront atteints et que cela débouchera sur des accords consensuels.

Contrairement au début de la session précédente, nos débats s'inscrivent dans un cadre nouveau marqué par la réactivation de l'unique instance spécialisée de l'ONU pour des négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Nous jugeons positif le fait que la Conférence du désarmement ait pu convenir d'un programme de travail après 12 ans de paralysie. Cette stagnation est la conséquence de l'attitude de certains pays, opposés à l'esprit de dialogue et de coopération qui devrait guider les relations internationales entre États souverains. Notre délégation espère que ce programme de travail sera abordé dans les meilleurs délais.

Une fois encore, nous aimerions souligner notre appui aux nombreuses initiatives sous-régionales et régionales en matière de désarmement régional qui doivent être mises en œuvre dans leur propre contexte géographique, où tous les pays d'une région s'efforcent de développer des stratégies visant à renforcer la paix et la sécurité par le biais de leurs institutions nationales. À cet égard, nous appuyons fermement le travail accompli par le Centre régional des Nations

Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima, et le projet de résolution A/C.1/64/L.22, élaboré par la délégation péruvienne.

**M. Gartshore** (Canada) (*parle en espagnol*) : La délégation canadienne accueille avec plaisir votre nomination, Monsieur le Président, en tant que Président de la Première Commission en 2009. Le Canada se félicite qu'un représentant si digne de notre hémisphère se soit vu confier la direction de nos travaux et s'engage à vous fournir son plein appui afin de contribuer à une session productive.

(*l'orateur poursuit en français*)

Il est important de souligner que le mécanisme de désarmement de la communauté internationale requiert une volonté politique si l'on veut obtenir des résultats. Ces dernières semaines, le Canada a été encouragé de constater une volonté politique aux plus hautes instances, en particulier au sein du Conseil de sécurité. Il convient de louer l'adoption de la résolution 1887 (2009), le 24 septembre, qui témoigne de l'engagement du Conseil de sécurité à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire. Cette résolution insuffle un élan vital aux efforts que nous réalisons ici à la Première Commission et devrait faire avancer nos travaux sur le système multilatéral pour le désarmement. Elle souligne l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qu'elle qualifie de pierre angulaire du système de non-prolifération des armes nucléaires et d'assise essentielle à la poursuite du désarmement nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Tandis que nous nous préparons dans cette optique à la Conférence d'examen du TNP, qui aura lieu en mai prochain, le Canada invite tous les États parties à réfléchir à notre dépendance à l'égard du TNP et au faible soutien relatif que les Nations Unies et ses États parties accordent à son mécanisme. À titre de comparaison, prenons l'exemple de la Convention sur les armes biologiques, qui bénéficie d'une unité de trois personnes pour appuyer l'application de la Convention, ou celui de la Convention sur les armes chimiques et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui est beaucoup plus vaste.

Aujourd'hui, le TNP ne peut même pas compter sur une personne à temps plein au Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. La structure

minimaliste offerte au TNP par les États parties représente un grand défi pour pratiquement tous les États s'agissant de leur aptitude à présider une réunion sur le TNP et, encore davantage, à renforcer son efficacité.

Le Canada aborde donc la Conférence d'examen du TNP en 2010 avec la volonté de renforcer notre mécanisme de désarmement actuel. En mai dernier, à la troisième réunion du Comité préparatoire, le Canada a diffusé un document de travail, intitulé « Renforcer le processus d'examen du TNP » (NPT/CONF.2010/PC.III/WP.8). Ce document traite, selon les termes utilisés par le Canada, du déficit institutionnel du TNP. On y propose trois options qui, si elles sont adoptées ensemble, n'entraîneraient pas de coûts supplémentaires pour les membres. Les trois propositions permettraient d'améliorer l'efficacité du Traité grâce aux mesures suivantes : modification du calendrier actuel des réunions du Comité préparatoire au profit de conférences générales annuelles plus courtes et plus ciblées; établissement d'une structure de gouvernance plus réceptive et plus responsable par la création d'un bureau permanent composé des présidents antérieurs et actuels et renforcement de la capacité administrative du processus d'examen du Traité au moyen d'une unité d'appui. Le Canada se réjouit d'engager un dialogue avec les autres États parties sur le contenu de son document de travail.

Je souhaiterais conclure sur une note positive. L'ambassadeur du Canada, M. Grinius, a eu le privilège de présider les réunions de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines en 2009, et le Canada est heureux de pouvoir constater le bon état de cette Convention, une situation qui tient en partie à l'aide de l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Le fonctionnement de cette Convention montre qu'avec un peu de créativité et de bonne volonté, notre mécanisme de désarmement peut progresser vers notre objectif commun qui est de rendre notre monde plus sûr et, entre autres, exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.51.

**M. Ali** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi*

*d'armes nucléaires*, tel qu'il est reflété dans le document A/64/139, soumis au titre du point 96 i) de l'ordre du jour. Nous voudrions également exprimer officiellement notre gratitude aux délégations qui ont fourni les informations demandées conformément à la résolution 63/49 de 2008.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* constitue un jalon important dans les efforts internationaux visant à réaliser le désarmement et la non-prolifération nucléaires, en fournissant un argument moral puissant en faveur de l'élimination complète de ces armes. En termes précis, la Cour mondiale stipule l'obligation pour tous les États Membres de « poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace ».

Face aux nombreuses difficultés que rencontrent actuellement les négociations sur désarmement international, il est fondamental que nous appuyons sur la volonté politique et le courage moral nécessaire pour atteindre l'objectif consistant à éliminer complètement les armes nucléaires. À cet égard, la Malaisie présente depuis 1978 un projet de résolution sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*.

J'ai l'honneur de présenter une fois encore à la Commission un projet de résolution, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* », qui fait l'objet du document A/C.1/64/L.51. Afin de bénéficier du soutien le plus large, d'importantes décisions prises par la Cour internationale de Justice ont été maintenues sous leur forme actuelle, notamment aux paragraphes 1 et 2 du projet de résolution, accompagnées des mises à jour techniques nécessaires.

Dans le même ordre d'idée, ma délégation estime que, en appuyant ce projet de résolution, les États Membres réaffirmeraient aussi leur engagement permanent à l'égard des processus multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et que ces expressions d'engagement contribueraient beaucoup à réfuter la théorie selon laquelle le recours à des initiatives unilatérales et bilatérales serait le seul moyen efficace de réaliser le désarmement nucléaire.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* reste une contribution importante en matière de désarmement nucléaire et donne beaucoup de poids à l'argument moral en faveur de l'élimination complète de ces armes. L'appui apporté à ce projet de résolution serait la réaffirmation de notre engagement à l'égard du processus multilatéral dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous remercions les auteurs du projet de résolution et invitons les autres pays à les rejoindre. Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui de tous les États Membres.

**M. Al-Khater** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat de fond sur le désarmement, ainsi que le Président de la Conférence du désarmement, les Présidents de la Commission du désarmement et le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour leur participation à ce débat très important et constructif.

Nul doute que les instruments de désarmement doivent jouer un rôle central dans le mécanisme de désarmement des Nations Unies. Malgré les critiques qui lui ont été faites, le mécanisme de désarmement joue un rôle important et essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La mise en œuvre du mécanisme de désarmement repose sur la volonté politique, chacune de ses composantes ayant un rôle important à jouer. La Conférence du désarmement de Genève a pour responsabilité de traiter de ces questions et constitue l'unique instance chargée d'examiner les résolutions relatives au désarmement et d'arrêter les principes et directives dans ce domaine, ainsi que toutes les questions et recommandations liées au désarmement.

Au niveau national, le Qatar a joué un rôle très important en mettant en œuvre des instruments de désarmement dans le domaine des armes chimiques, nucléaires, biologiques ou à toxines et des mines terrestres. Nous avons promulgué plusieurs lois afin de concrétiser les engagements que nous avons pris aux niveaux national et international et de respecter les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous avons également formé des responsables et sensibilisé nos concitoyens à ce problème, l'objectif étant de renforcer notre aptitude à appliquer ces instruments, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et le droit

humanitaire international, y compris la quatrième Convention de Genève et ses protocoles additionnels.

Au niveau régional, nous avons renforcé le mécanisme de désarmement, en coopération avec des organisations internationales telles que la Ligue des États arabes, et avons pris des mesures de contrôle du désarmement dans l'ensemble de la région, en coordination avec des organismes de défense et des organisations régionales, complétant ainsi le travail accompli par le mécanisme des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous participons également activement aux conférences et séminaires organisés par les Nations Unies dans ce domaine.

Pour terminer, la délégation de mon pays insiste sur la nécessité de tenir périodiquement des séances officielles ou officieuses afin de contribuer à la mise en œuvre du programme de désarmement et d'engager des négociations ouvertes sur les matières fissiles. Nous tenons à souligner l'importance que revêtent la souplesse et la volonté politique de la part de tous les États Membres si nous voulons atteindre nos objectifs communs, ce qui ne sera possible qu'en appliquant les instruments et les engagements susmentionnés et en évitant de politiser cette question.

**M. Macedo Soares** (Brésil) (*parle en espagnol*) : La délégation brésilienne souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant de l'Uruguay au nom du Marché commun du Sud et de ses États associés.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Lorsque nous procédons chaque année en Première Commission à un examen de l'ensemble des points de l'ordre du jour consacrés au désarmement et des questions connexes, nous avons un aperçu précis de la tâche immense qui nous attend, de la complexité des questions et de l'éventail des sensibilités, opinions et positions. Il existe heureusement un souhait de bâtir un monde sans guerre et un attachement aux principes et idéaux consacrés par la Charte. Tous ces efforts sont déployés dans le cadre d'un mécanisme peut-être compliqué et pesant, mais qui répond à la complexité des questions et aux multiples facettes de la communauté internationale.

Les critiques superficielles génèrent parfois des flots de paroles, des flots de documents et un manque d'action. En fait, il est difficile de mesurer le degré de violence et de destruction engendrée par ces paroles et

ces documents. Mais le silence serait certainement pire. Depuis l'adoption de sa première résolution, l'Assemblée générale œuvre en faveur du désarmement. Depuis de nombreuses années, la Première Commission se penche inlassablement sur un vaste ordre du jour, négocie activement quelque 50 projets de résolution à chacune de ses sessions. Le nombre croissant d'interventions ne peut être considéré comme le signe d'un déficit d'intérêt.

Un autre élément dans la structure du désarmement des Nations Unies mise en place par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est la Commission du désarmement qui, conformément à la décision 52/492, est habilitée à se concentrer sur l'examen de deux ou trois questions de fond, telles que l'élaboration de la déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement.

En adoptant un programme de travail, le 29 mai 2009, la Conférence du désarmement a clairement signifié que les obstacles à la reprise des négociations sur le désarmement commencent à tomber. Toutes les conditions pour la reprise d'un travail effectif ne pouvaient être réunies cette année. Toutefois, l'élan politique ne devant pas être perdu, le Brésil est favorable à un projet de résolution sur le travail de la Conférence, qui appuierait l'adoption d'un programme de travail au début de l'année prochaine, suivi rapidement de l'adoption de mesures pour sa mise en œuvre.

Les événements positifs qui ont émaillé cette année la Conférence du désarmement revêtent beaucoup d'importance en ce sens qu'ils soulignent le fait que l'immobilité qui a duré pendant de nombreuses années ne tenait pas aux conditions de travail de cette instance, telles qu'elles figurent dans son règlement intérieur. Au contraire, un climat d'ouverture et de souplesse politiques, étayé par des qualités diplomatiques, a permis d'apaiser les craintes et de dégager un consensus. En d'autres termes, c'est la volonté politique et les négociations qui peuvent mettre en marche la machine et non pas le contraire. La volonté politique n'est pas un phénomène spontané. Elle est l'expression de la participation des États de la communauté internationale et des obligations qui leur incombent au regard de leurs citoyens et de l'humanité. Toutefois, la responsabilité principale revient à cet égard aux États dotés d'armes nucléaires.

La succession neutre et fluctuante des Présidents de la Conférence du désarmement, suivant un ordre alphabétique, s'est révélée positive, car elle a favorisé la coopération entre tous les Présidents au cours de chaque session et permis une transition sans heurt d'une session à une autre, comme c'est aujourd'hui le cas entre la présidence actuelle, l'Autriche, et la présidence suivante, le Bangladesh.

Un autre soutien important pour le travail du mécanisme est celui fourni par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui a ouvert des possibilités sur le plan de la recherche, du débat et des initiatives, indépendamment des négociations actuelles.

Le Secrétariat est un élément indispensable du mécanisme. À ce propos, un hommage mérite d'être rendu au Bureau des affaires de désarmement, que dirige mon compatriote, l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant, et au Secrétariat de la Conférence du désarmement, sous la direction du Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Sergei Ordzhonikidze.

Le mécanisme mis en place dans le domaine du désarmement n'est pas inutile. Il doit être constamment au fait des initiatives bilatérales et régionales et attentif au travail réalisé par des instances multilatérales, comme le processus d'examen élargi du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il doit également être attentif à la société civile, où se trouvent des institutions dotées d'une expérience et de connaissances très vastes et qui accomplissent un travail utile en appuyant la tâche ardue de la négociation en matière de désarmement.

**M. Rao** (Inde) (*parle en anglais*) : Conformément à la Charte, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle déterminant et assume une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement. Cette commission – la Première Commission – est l'incarnation de la foi dans les bienfaits de l'action collective et des démarches multilatérales pour résoudre des questions d'ordre général touchant à la sécurité et au désarmement au niveau international.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement porte la lourde responsabilité de progresser dans l'ordre du jour du désarmement international. Nous continuons d'être attachés aux initiatives qui visent, conformément au règlement intérieur de la Conférence, à lui permettre de dégager

un consensus sur son programme de travail pour entamer rapidement un travail de fond. Puisque ses décisions influent sur la sécurité nationale de ses États membres, il est logique que la Conférence conduise ses travaux et adopte ses décisions par consensus.

L'Inde attache beaucoup d'importance à la Commission du désarmement, qui est l'instance délibérante de la triade du mécanisme de désarmement mise en place par consensus lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En tant qu'instance délibérante universelle, elle procède à un examen approfondi des questions spécifiques de désarmement en vue de la présentation de recommandations à l'Assemblée générale et peut permettre de restaurer la cohésion et de dégager un consensus à propos de l'ordre du jour actuellement morcelé du désarmement international.

Le Secrétaire général a fait du désarmement nucléaire sa priorité et a proposé un plan en cinq points qui, entre autres, fait référence à une convention sur les armes nucléaires. Le Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions nucléaires devrait être plus représentatif de façon à pouvoir refléter le plus large éventail de points de vue et d'opinions. Il devrait continuer d'avoir pour objectif une approche plus large des questions relatives au désarmement et ne plus faire office de comité préparatoire pour un traité ou un autre.

L'optimisme qui règne actuellement dans le domaine du désarmement devrait être encouragé grâce à l'adoption de mesures pratiques visant à renforcer le Bureau des affaires de désarmement. En particulier, nous souhaiterions un renforcement du service du Bureau de Genève afin de faciliter la mise en œuvre d'instruments internationaux permanents sous l'égide de l'ONU, tels que la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et la Convention sur certaines armes classiques.

Dans la même optique, l'Institut des Nations pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), entité des Nations Unies chargée de mener des recherches indépendantes, approfondies et à long terme sur les questions de désarmement, mérite de bénéficier d'un soutien résolu de la part du budget ordinaire de l'Organisation, pour encourager ses travaux de recherche grâce à un personnel renforcé et sur une base durable. Nous voudrions que l'UNIDIR redevienne à l'avant-garde de la recherche sur le désarmement nucléaire, une tâche qui ne pourra être accomplie que

lorsque l'UNIDIR dépendra entièrement de contributions volontaires. Les publications de l'UNIDIR sont précieuses et doivent bénéficier d'une large distribution.

À notre avis, les efforts de l'ONU pour promouvoir et encourager l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, sur la base des recommandations figurant dans l'Étude de l'Organisation des Nations Unies de 2002 (A/57/124), permettront une prise de conscience accrue et un renforcement de la volonté collective en faveur des objectifs généraux du désarmement. L'Inde s'est félicitée de l'ouverture, l'année dernière à Katmandou, du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. L'Inde apportera tout l'appui possible au Centre de Katmandou afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat et lui fournira l'aide financière nécessaire à cette fin.

**M. López-Trigo** (Cuba) (*parle en espagnol*) : À plusieurs reprises, la délégation cubaine a réaffirmé la nécessité de faire des progrès concrets dans les négociations et délibérations sur le désarmement et la maîtrise des armements. Nous espérons que les changements récents de position se traduiront par des progrès tangibles.

Nous notons avec optimisme l'adoption cette année par la Conférence du désarmement d'un programme de travail, après tant d'années de paralysie. Pour l'année prochaine, nous espérons que la souplesse d'esprit nécessaire prédominera, sur la base du règlement intérieur, et que s'instaurera un dialogue fécond, ce qui permettrait l'adoption d'un programme de travail vaste et équilibré pour la Conférence, prenant en considération l'ensemble des priorités concrètes de l'heure dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements.

Cuba souligne de nouveau l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur cette question. Nous réitérons l'appel lancé par les membres du Mouvement des pays non alignés afin que la Conférence du désarmement convienne d'un programme de travail vaste et équilibré, en mettant notamment sur pied un comité spécial chargé du désarmement nucléaire dans les meilleurs délais et en tant que priorité absolue. Le désarmement nucléaire est et doit continuer d'être la plus haute priorité, ce qui nous permettrait de dégager de nouveaux consensus dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis de souligner que la délégation cubaine, avec les autres membres du Mouvement des pays non alignés, estime qu'il convient que nous nous engagions au plus vite dans des négociations portant sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Nous voudrions également souligner l'importance que revêt la Commission du désarmement en tant qu'unique organe délibérante spécialisée au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Cuba appuie entièrement le travail accompli par la Commission et espère que tous les États feront preuve de la volonté et de la souplesse d'esprit nécessaires pour parvenir à des accords sur des recommandations spécifiques lors des prochaines réunions de la Commission du désarmement. Nous sommes certains de pouvoir parvenir à un accord sur la déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement, ce qui jouerait un rôle positif dans la mobilisation des efforts à l'échelle mondiale pour répondre aux défis actuels et futurs dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements, de la prolifération et de la sécurité internationale. Par ailleurs, cela permettra une fois encore de placer le désarmement en tête du programme d'action international et de définir des objectifs précis afin d'atteindre rapidement l'objectif d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Comme le Mouvement des pays non alignés l'a souligné à plusieurs reprises, nous réaffirmons ici notre soutien à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et exprimons notre inquiétude face à l'absence persistante de consensus à ce jour. Il importe que l'Assemblée générale poursuive son examen approfondi de la question en vue de parvenir à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour et sur la création d'un comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et qu'à cette fin, elle convoque de nouveau le groupe de travail à composition non limitée.

Nous réaffirmons notre inquiétude face à une tendance croissante observée au sein de la Commission à la création de groupes d'experts à composition limitée chargés d'analyser les sujets très sensibles et d'un grand intérêt pour tous les États Membres de l'ONU. À notre avis, la création de groupes d'experts

devrait être l'exception et non pas la règle, et une place de choix devrait être accordée à des processus transparents et ouverts dans le cadre desquels les États Membres pourraient jouer leur rôle sur un pied d'égalité.

J'aimerais achever mon propos en rappelant que pour Cuba les principales difficultés rencontrées par le mécanisme de désarmement ne tiennent pas uniquement à l'efficacité plus ou moins grande de ses méthodes de travail, mais à différentes raisons, notamment au manque de volonté politique dont ont fait preuve certains États pour faire progresser des questions importantes et fondamentales pour la paix et la sécurité internationales, comme celle du désarmement nucléaire. Nous accueillons avec optimisme les annonces récentes dans le domaine du désarmement et formulons l'espoir de commencer très bientôt à avoir une vision d'ensemble plus positive de la situation, qui réponde aux attentes de la communauté internationale.

**M. Öskiper** (Turquie) (*parle en anglais*) : Un mécanisme multilatéral efficace pour le désarmement est indispensable à la paix et à la sécurité internationales. L'Assemblée générale et sa Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement sont les composantes de ce mécanisme complexe. La Turquie contribue activement au travail de ces importantes instances.

À nos yeux, la Première Commission de l'Assemblée générale est une instance importante pour l'examen des questions liées à la non-prolifération et au désarmement, ainsi que pour l'adoption de projets de résolution dans ce domaine. De même, nous estimons que la Conférence du désarmement joue un rôle déterminant dans l'examen des défis mondiaux en matière de sécurité. Nous espérons sincèrement que la Conférence saura jouer à nouveau son rôle d'instance de négociations en tant que principal organe multilatéral de désarmement.

À cet égard, la Turquie se félicite de l'adoption en début d'année du programme de travail de la Conférence du désarmement. Nous espérons que les obstacles que rencontre encore la mise en œuvre de ce programme de travail seront rapidement levés de façon que la Conférence puisse entamer un son programme de fond sur le lancement de négociations portant sur un traité d'interdiction des matières fissiles, les avancées parallèles concernant les garanties de sécurité négative

et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer la position bien connue de la Turquie concernant l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Nous estimons que la question de l'élargissement de la composition de la Conférence n'est pas une priorité à ce stade. Alors que la Conférence n'a pas encore surmonté l'impasse actuelle, nous devrions nous efforcer d'œuvrer ensemble à son fonctionnement effectif, plutôt que de consacrer notre précieux temps et notre énergie à d'autres sujets moins urgents. Cela ne doit nullement apparaître comme une opposition catégorique de la Turquie à l'élargissement de la Conférence du désarmement. Cependant, nous estimons que cette question devrait être examinée au cas par cas, en prenant dûment en considération les contributions des candidats à la paix et à la sécurité internationales.

La Commission du désarmement est une autre instance universelle qui traite des questions de désarmement. Nous approuvons le travail accompli par la Commission et voudrions que cette instance joue un rôle plus actif dans la promotion de nos objectifs communs dans ce domaine.

Le mécanisme actuel de désarmement a permis d'élaborer différents instruments renfermant d'importants engagements et obligations dans le domaine du désarmement. Toutefois, nous pensons que ce mécanisme pourrait et devrait faire mieux. Il nous incombe à tous d'œuvrer résolument à cet objectif. À notre avis, l'apparition d'un climat international favorable offre une occasion unique qu'il conviendrait de saisir.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat consacré au mécanisme de désarmement. Avant de donner la parole aux représentants d'organisations non gouvernementales qui sont parmi nous cet après-midi, je vais donner la parole aux délégations qui ont demandé à présenter des projets de résolution et de décision.

La parole est au représentant du Myanmar, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.48.

**M. Wunna Maung Lwin** (Myanmar) (*parle en anglais*) : C'est un véritable honneur pour moi de présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.48, intitulé « Désarmement nucléaire » au nom de ses auteurs.

La seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination complète. La sécurité pour tous peut être réalisée plus efficacement en se débarrassant de ces armes, et non pas en les maintenant. C'est dans cet esprit que les auteurs présentent à nouveau cette année un projet de résolution sur le désarmement nucléaire.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée prend note des signaux positifs émis par les États Unis d'Amérique et la Fédération de Russie concernant leurs négociations sur le remplacement du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I), qui vient à expiration à la fin de 2009. Dans ce projet de résolution, il est pris note également des déclarations positives faites récemment par les États dotés d'armes nucléaires d'agir d'urgence concernant leur volonté de mener des actions visant à débarrasser le monde des armes nucléaires, tout en réaffirmant la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires d'agir d'urgence en ce sens, de façon concrète et selon un calendrier déterminé, et en les invitant à prendre de nouvelles mesures pour faire avancer le désarmement nucléaire.

L'événement important qui a eu lieu cette année à la Conférence du désarmement est dûment reflété dans le projet de résolution. L'adoption le 29 mai par la Conférence du désarmement de son programme de travail est le signe d'une évolution positive pour l'ordre du jour du désarmement.

Le projet de résolution, entre autres choses, prie instamment la Conférence du désarmement d'entamer dès que possible ses travaux de fond à sa session de 2010, sur la base d'un programme de travail exhaustif et équilibré couvrant toutes les priorités réelles et présentes dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements.

Le projet de résolution rappelle également les initiatives et les recommandations prises dans le passé en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires afin d'envoyer le message selon lequel le désarmement nucléaire a été la plus haute priorité dans l'ordre du jour de la communauté internationale pendant plusieurs décennies. Le projet de résolution met donc l'accent sur une série de mesures concrètes pour parvenir à l'élimination effective des armes nucléaires par différents acteurs au sein des diverses instances. Il prie de même instamment les États dotés d'armes nucléaires, à titre de mesure intérimaire, de lever l'état d'alerte de leurs armes nucléaires, de les

désactiver et de renforcer les mesures préventives et de confiance. Ces mesures nous apparaissent à la fois importantes et nécessaires. Plus important, elles constituent une condition préalable pour ouvrir la voie menant à l'élimination complète des armes nucléaires.

Ce projet de résolution demande de nouveau aux États dotés d'armes nucléaires de donner aux États non dotés d'armes nucléaires, au moyen d'un instrument juridiquement contraignant, des garanties de non-recours à la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. De nombreux États ne bénéficient pas de ces garanties, qu'elles revêtent la forme de zones exemptes d'armes nucléaires ou d'alliances militaires. Le droit légitime des États qui ont décidé de renoncer à l'option nucléaire doit encore être reconnu, salué par les États dotés d'armes nucléaires et bénéficié de leur part de mesures de réciprocité concrètes.

Le projet de résolution s'appuie sur les résolutions des années précédentes, qui ont défini les mesures à prendre par les différents acteurs en vue d'aboutir à un monde exempt d'armes nucléaires. Sur ce point, nous voudrions inviter tous les États à témoigner leur attachement à l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires, en appuyant ce projet de résolution.

**M. Arrocha Olabuenaga** (Mexique) (*parle en espagnol*) : J'informe la Commission que la délégation mexicaine a décidé de ne pas présenter à la présente session de l'Assemblée générale un projet de décision comme celui qu'elle présente depuis 2002 en Première Commission, afin que figure dans l'ordre du jour provisoire des sessions ultérieures une question intitulée « conférence des Nations Unies pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires ».

Comme les participants se le rappelleront, la proposition de tenir une conférence sur ce sujet figure dans la Déclaration du Millénaire. Les années précédentes, cette décision a reçu un soutien considérable de la part de la communauté internationale. Elle n'a cependant pas fait l'objet d'un accord général. Cette décision de ne pas présenter cette

année de projet de décision est conforme à la volonté de mon gouvernement de continuer d'œuvrer à l'instauration d'un climat propice au désarmement nucléaire et, surtout, d'assurer le succès de la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous espérons que les États qui, les années précédentes, n'ont pas approuvé ce projet de décision adopteront une démarche tout aussi constructive à la Conférence d'examen. Nous souhaitons également que 2010 soit l'occasion pour nous de définir de nouveaux objectifs en vue d'avancer en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire et de mettre ainsi fin à la menace que fait peser l'existence même des armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant entendre des exposés sur les armes nucléaires et les armes classiques par les représentants d'organisations non gouvernementales. Deux orateurs s'exprimeront sur la question des armes nucléaires et les autres s'exprimeront sur les armes légères et de petit calibre, les armes à sous-munitions et les mines terrestres. J'invite les orateurs à faire de brèves interventions. Après les exposés des organisations non gouvernementales, nous aurons achevé la partie thématique de la session. À notre prochaine séance, nous aborderons la troisième phase de nos travaux, à savoir la prise de décision sur tous les projets de résolution et de décision.

Avant de donner la parole aux représentants d'organisations non gouvernementales, je vais suspendre la séance afin de poursuivre notre débat de façon informelle.

*La séance, suspendue à 17 h 5, est reprise à 18 h 10.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Nous avons largement dépassé 18 heures. Par conséquent, je tiens à remercier les interprètes pour leur coopération aux travaux de la Commission.

*La séance est levée à 18 h 15.*